

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015



Porteur du projet :

**EHPAD la Mesnie
Rue des Peupliers
14170 Saint Pierre sur Dives**

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

TABLE DES MATIÈRES

I. UNE REPOSE D'ACTUALITE	PAGE 3
CONTEXTE GÉNÉRAL	
NOTRE PROJET	
NOTRE SPÉCIFICITÉ	
II. TEXTES REGLEMENTAIRES	PAGE 6
III. EVALUATION DES BESOINS AU NIVEAU LOCAL	PAGE 7
IV. OBJECTIFS	PAGE 8
POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES	
POUR LES AIDANTS	
POUR L'ORGANISATION DU DOMICILE	
V. FONCTIONNEMENT	PAGE 12
PRINCIPES DE GOUVERNANCE	
PROJET DE SERVICE	
EVALUATION ET SUIVI	
PRINCIPE D'ADMISSION	
VI. MOYENS	PAGE 19
MOYENS MATERIELS	
RESSOURCES HUMAINES	
VII. PROMOTEUR	
PAGE 24	
PROMOTEUR DU PROJET	
FICHE SIGNALÉTIQUE	
VIII. COUT GLOBAL	PAGE 27

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

IX PLANS ARCHITECTE ANNEXE

I. UNE REPONSE D'ACTUALITE

Contexte général

Les différents dispositifs mis en place dernièrement ou réactualisés par le gouvernement encouragent la diversification des formes d'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées : l'accueil temporaire en est une illustration.

L'accueil temporaire est régi actuellement par un décret du 17 mars 2004 qui le définit ainsi : « **L'accueil temporaire s'adresse aux personnes handicapées de tous âges et aux personnes âgées et s'entend comme un accueil organisé pour une durée limitée, le cas échéant sur un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, y compris en accueil de jour** ».

L'accueil temporaire peut ainsi être décliné en hébergement temporaire ou accueil de jour ou de nuit, et s'inscrit dans la réglementation portant sur les petites unités de vie.

Notre projet

Notre projet consiste en la création d'un accueil de jour de 6 places situé sur la commune de Saint Pierre sur Dives et destiné :

- Aux personnes âgées en situation d'isolement social : troubles amnésiques, anxiété, dépression, désocialisation, caractérisent ce public pour lequel l'accueil de jour est un repère important dans la semaine, un lieu de préservation et de stimulation des acquis, un lieu de veille et d'alerte de l'état de santé des personnes.
- A toute personne vivant à domicile et présentant des troubles du comportement. Les personnes accueillies devront pouvoir vivre dans

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

un environnement social : la limite étant un comportement agressif, voire violent, une volonté impérative de partir ou une dépendance physique trop lourde

Moins stigmatisant que s'il était réservé aux seules personnes atteintes de troubles du comportement, l'accueil de jour demeure aux yeux des personnes âgées elles-mêmes et de leurs familles, un réel dispositif de soutien à domicile : préservation de l'autonomie, de la dignité, de la place de citoyen.

Par ailleurs, il faut ajouter que les structures assurant l'accueil de jour peuvent être des structures autonomes ou des structures rattachées à un établissement existant. Notre projet s'inscrit dans le deuxième cas.

Cet accueil se fera sous la forme de demi-journées et/ou de journées entières. Afin de répondre aux besoins et à la demande des personnes âgées d'une part, et des familles d'autre part, notre projet comprend les services suivants :

- L'organisation du transport du domicile à l'accueil de jour,
- L'accompagnement, l'animation,
- La restauration (un repas et une collation),
- Les soins de nursing,
- L'entretien des locaux,
- L'administration, la gestion.

Pour faciliter l'organisation, et ne pas pénaliser d'éventuelles personnes sollicitant un accueil, des contrats avec un engagement réciproque seront signés par les familles.

Les repas, pris en commun, seront élaborés et livrés par la prestation hôtellerie/restauration de l'EHPAD la Mesnie.

Le transport des personnes accueillies pourra être assuré par des professionnels référencés et conventionnés avec notre structure. (Convention de partenariat)

Le projet s'articule autour de deux grands axes :

- Les personnes accueillies : permettre aux personnes de vivre à leur domicile tout en ayant des lieux de rencontre, de stimulation, de rééducation et aussi... de plaisir,
- Les aidants familiaux : partager des journées avec la personne accueillie dans le cadre des animations proposées mais également échanger avec d'autres familles au cours d'entretien de groupe.

Il est donc important d'imaginer le projet de service en fonction également de ces périodes de répit. L'accueil de jour est une réponse qui doit permettre à la fois d'accompagner le projet de vie et le projet thérapeutique d'une personne et

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

de permettre à des aidants de pouvoir remplir leur mission, en évitant l'épuisement lié à l'accompagnement et à la prise en charge au quotidien. De même, en collaboration avec l'aidant familial, la prédominance sera donnée au projet de vie par rapport au projet thérapeutique.

Notre spécificité

Notre projet s'inscrit dans une réponse globale, coordonnée et polyvalente plaçant au cœur du dispositif la personne accueillie et son entourage.

Créer des réponses sous forme d'accueil de jour, c'est prendre le temps d'examiner la demande des personnes et de leur famille, d'évaluer leur situation au regard des déficiences et des incapacités, de prendre en compte les données de l'environnement et aussi l'avis de la personne, ses habitudes de vie, l'implication familiale, ...

Et après, seulement après, la construction du projet de vie doit tenir compte des besoins des personnes d'une part, et des besoins des familles d'autre part ; chacun ayant ses propres besoins, tous légitimes mais pas forcément identiques.

Alors, l'accueil de jour est une solution, parmi d'autres, pertinente, et d'autant plus pertinente qu'elle correspond à de bonnes indications.

L'accueil de jour autonome est le prolongement du domicile et n'est pas perçu, pour la personne accueillie et pour sa famille, comme un premier pas vers un placement.

Dans ce même esprit, l'accueil de jour doit également permettre un relais, en cas de besoin, des interventions des professionnels des services d'aide à domicile assurant habituellement l'accompagnement ou la prise en charge.

Une action coordonnée au sein de notre Association ALAPA favorisera l'épanouissement de la personne dans le cadre de son projet de vie.

Notre savoir-faire et notre compétence en accompagnement, associés à notre implantation de plus de quarante cinq ans à Saint Pierre sur Dives, va nous permettre de mettre en place des passerelles par le biais de partenariat avec les diverses structures implantées sur la circonscription de Falaise.

Les personnels soignants, libéraux ou salariés de Services de Soins Infirmiers A Domicile entrant dans la zone d'habitation des personnes accueillies, pourront venir prodiguer leurs soins au sein de notre structure si nécessaire.

L'accueil de jour permet de se donner les moyens d'adapter les réponses aux besoins et attentes des populations dans une vision globale du projet de vie, dans un souci d'accompagner les projets thérapeutiques et aussi de prise en compte des besoins des entourages familiaux.

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

II. TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Loi n° 2001-647 du [20 juillet 2001](#) relative à l'APA
- Loi n°2 du [2 janvier 2002](#) rénovant l'action sociale et médico-sociale (art L311-3 à L 311-11)
- Loi n°2002-303 du [4 mars 2002](#) relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Décret n °2003-1010 du [22 octobre 2003](#) relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de la tarification des établissements mentionnés à l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique.
- Circulaire n°2002-222 du [16 avril 2002](#) relative à la mise en œuvre du programme d'actions pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.
- Décret n° [2003-278](#) relatif aux conditions d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie.
- Le décret n°2004-231 du [17 mars 2004](#) relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire des personnes handicapées et des personnes âgées dans certains établissements et services mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L. 314-8 du code de l'action sociale et des familles.
- Le décret n°2005-118 du [10 février 2005](#) relatif aux modalités de médicalisation et de tarification des prestations de soins remboursables aux assurés sociaux dans les établissements mentionnés au II de l'article L.313-12 du code de l'action sociale et des familles (Petites unités de vie)
- Le circulaire n° DGCS/A3/2010/78 du [25 février 2010](#) relative à la mise en œuvre l'application du volet médico-social du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2011 (mesure 1)
- L'arrêté du [23 juillet 2010](#) fixant les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17 et de l'article D.313-20 du CASF.

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

- Le décret n°2011-1211 du 29 septembre 2011 relatif à l'accueil de jour.
- La circulaire N° DGCS/SD3A/2011/444 du 29 novembre 2011 relative aux modalités d'organisation de l'accueil de jour et de l'hébergement temporaire.
- L'arrêté du 09 mars 2012 relatif à l'accueil de jour assuré par les établissements et les services sociaux et médico-sociaux relevant du 6° du I de l'article L 312-1 du CASF

III. EVALUATION DES BESOINS AU NIVEAU LOCAL

Les familles, certains clients « isolés », les auxiliaires de vie sociale, les aides soignantes nous confirment les attentes des personnes pour des structures souples, autonomes permettant une alternative au placement en établissement ; Le schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) s'inscrit dans le cadre des objectifs prioritaires du plan stratégique régional de santé (PSRS) handicap et vieillissement et décline le développement des accueils de jour permettant ainsi de répondre aux besoins d'une offre de répit, d'optimiser le maintien à domicile et de diversifier les formules de soutien. (Orientation 6, objectif opérationnel réf.6.8)

La circonscription d'action sociale de Falaise représente à ce jour 10% des possibilités d'accueil de jour sur le département du Calvados.

L'autorisation d'ouverture de six places d'accueil de jour sur la commune de Saint Pierre sur Dives permettrait d'étoffer l'offre de prise en charge sur la circonscription de Falaise par un maillage territorial plus adapté.

Une meilleure coopération entre les services existants devra se mettre en place afin de mutualiser des moyens (animation notamment), coordonner les actions de communication, centraliser les demandes d'accueil, identifier les besoins.

Le souhait de rester à domicile le plus longtemps possible, la sollicitation inévitable des familles qui s'épuisent dans l'accompagnement de leurs parents en situation de dépendance, la grande fragilité des couples où le handicap psychique et/ou physique touche l'un ou l'autre, voire les deux, motivent la création d'un tel lieu. Service relais pour accompagner, soutenir ce vieillissement touché par de multiples pathologies et dont les incidences sur l'environnement familial sont à prendre en compte : dépression, fatigabilité, cancer, suicide, vie personnelle altérée des aidants ; auxquels il faut ajouter le risque de maltraitance des personnes aidées, dû à la vulnérabilité des aidants isolés dans les bouleversements engendrés par l'apparition et la durée des pathologies.

L'expérience acquise depuis 45 ans à l'Association ALAPA nous amène à avoir un certain nombre de réflexions en amont du projet ; en effet, il nous semble

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

important d'appréhender les points suivants dans la constitution d'un accueil de jour :

- Formalisation des pratiques : dossier individuel, bilans, synthèses,
- Qualification du personnel,
- Diversification des formations pour le personnel salarié et les bénévoles,
- Aménagement de locaux visant le confort et la sécurité des personnes.

Pour faire face à l'évolution d'un public de plus en plus en demande d'accueil, à une prise en charge de plus en plus complexe des personnes, le service proposé doit structurer et développer un réseau de compétences autour de :

- Un réseau de professionnels salariés qualifiés,
 - Un réseau de partenaires étoffé.
-

IV. OBJECTIFS

Nous vous présentons ici les bénéfices apportés par l'accueil de jour que nous avons identifiés en fonction de ces trois objectifs.

Pour les personnes accueillies

Quelles que soient leurs pathologies, les bénéfices peuvent être regroupés en 7 catégories :

1. Au niveau individuel : se reposer

L'accueil de jour permet qu'une équipe professionnelle, composée ou non de soignants, prenne en charge pendant une journée entière la personne, et lui permette, dans un environnement propice, de trouver du calme et du repos.

2. Au niveau d'une thérapie ou au niveau du confort

- Préserver le plus longtemps possible l'autonomie physique et psychique de la personne âgée au travers des échanges, des activités ludiques, manuelles...
- Permettre de renouer une vie sociale,
- Accompagner dans l'acceptation du diagnostic,
- Accompagner à une entrée progressive dans la maladie,
- Permettre la prévention de complications,
- Stimuler les fonctions sensorielles, cognitives, physiques.

3. Au niveau de la restauration de ses facultés

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

- Aider et encourager la personne âgée à maintenir ou retrouver estime et confiance en soi,
- Retrouver de l'indépendance,
- Retrouver des gestes, des réminiscences.

Les activités mises en place dans une structure d'accueil de jour sont pensées de telle sorte que les personnes puissent, si elles le souhaitent, faire un travail autour des facultés défaillantes.

4. Au niveau des relations sociales

- Restaurer le lien social, rompre l'isolement, réapprendre à vivre en société,
- Favoriser toute forme de communication verbale ou non verbale,
- Retrouver un rôle social et une vie relationnelle.

Les structures d'accueil de jour accueillent en moyenne 6 personnes dans la journée, et s'organisent autour d'activités de la vie quotidienne.

Les personnes accueillies se voient confier des missions qui seront utiles à l'ensemble de la collectivité, ce qui leur donne un rôle social qui peut, en raison de l'âge ou des incapacités, parfois être défaillant. En outre, la rencontre avec des professionnels et d'autres personnes apporte une vie relationnelle à laquelle peuvent également participer les familles.

5. Au niveau de la bienveillance

- Développer une estime de soi
- Assurer un bien être, du plaisir

L'accueil de jour est pensé comme un moment de plaisir pour les personnes, au cours duquel elles pourront notamment recevoir des soins de beauté et d'hygiène favorisant une estime de soi. Les moments de repas offrent également une convivialité et un plaisir auxquels les personnes sont en général très sensibles.

6. Au niveau économique

Permettre de bénéficier de plus d'heures d'aide et d'accompagnement (comparé à l'aide à domicile par exemple même si les deux systèmes doivent être complémentaires).

La personne accueillie en journée dans la structure va bénéficier d'une aide « intégrale » pour l'ensemble de la journée, qui sera souvent plus économique que les montants versés pour l'intervention de deux ou trois heures d'aide à domicile.

7. Au niveau de la préparation à l'entrée en établissement

Lorsque la personne (ou son entourage) décide de quitter son domicile et d'entrer en établissement, le passage par un accueil de jour peut être un moyen

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

intéressant de gérer la transition, qui peut s'avérer traumatisante pour certaines personnes.

Pour les aidants

Les bénéfiques sont différents, et peuvent se situer à 6 niveaux :

1. Le repos, le répit

L'accueil de jour permet à l'aidant, en assurant une prise en charge de qualité de la personne aidée, de confier une, deux voire trois journées par semaine des tâches qu'il assume quotidiennement auprès de la personne.

2. La prévention

- Concernant l'épuisement,
- Concernant la maltraitance,
- Concernant l'état de santé de l'aidant.

En introduisant un tiers dans la relation aidant / aidé, et en prévenant l'épuisement et la dégradation de l'état de santé de l'aidant, l'accueil de jour permet également de prévenir des situations de maltraitance.

3. Les impacts psychologiques

- Une solution alternative rassurante par rapport à l'institutionnalisation,
- Un lieu d'écoute et de soutien,
- Un lieu pour rompre l'isolement.

L'accueil de jour permet de créer des moments d'échanges avec des professionnels ou des personnes connaissant les mêmes situations. Par ailleurs, en permettant un maintien à domicile dans de meilleures conditions, l'aidant est déculpabilisé tant par la prolongation de celui-ci que, si le choix en est fait, par une préparation à l'entrée en établissement.

4. La restauration de la relation

- Retrouver la personne que l'on a connue avant,
- Changer le regard par rapport à la personne aidée,
- Plaisir à partager,
- Penser à soi, s'autoriser des choses et moins s'en interdire.

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

Lorsque la personne aidée bénéficie de repos et développe une estime de soi en accueil de jour, la relation entre l'aidant et la personne aidée s'en voit gratifiée. L'accueil de jour permet une ouverture de cette relation.

5. La solution économique

Pour l'aidant autant que pour l'aidé, la solution d'accueil de jour permet une prise en charge sur une journée entière à un tarif raisonnable compte tenu du nombre d'heures d'aide et/ou de soins apportés, du repas, des transports et des activités proposées.

6. Les relations sociales

- Permettre de la convivialité entre familles,
- Permettre de rompre l'isolement,
- S'informer sur le maintien à domicile.

Des espaces d'échanges tant avec des professionnels qu'avec les personnes accueillies et leurs proches sont autant de moments qui créent des temps de convivialité pendant lesquels les aidants peuvent trouver des réponses à leurs interrogations.

Pour l'organisation à domicile

Les bénéfices de l'accueil de jour sont également spécifiques, et peuvent se situer à 5 niveaux différents :

- Enrichir le niveau d'aide et une bonne complémentarité des intervenants,
- Organiser le maintien à domicile lorsqu'il n'est pas existant, l'enrichir et le confirmer,
- Réajuster le projet de maintien à domicile, en réactivant des contenus de projets d'accompagnement à domicile, permettant de sortir du confinement à domicile pour la personne et pour l'aidant,
- Restaurer une dynamique de maintien à domicile, notamment en instaurant une rupture qui permet de dynamiser le projet d'accompagnement à domicile,
- Proposer un relais pour les autres professionnels, du travail en partenariat.

En conclusion, trois éléments se dégagent. L'accueil de jour :

- Répond à une solution concertée suite à l'évaluation individuelle des besoins de la personne, et est à ce titre une bonne indication pour certaines personnes,

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

- Permet de trouver des solutions dans trois directions : les personnes, les familles, le maintien à domicile,
- Ne diminue pas l'aide informelle, elle la repositionne.

Les missions de l'accueil de jour correspondent donc aux missions fixées par les textes juridiques, en les enrichissant et les approfondissant.

V. FONCTIONNEMENT

Principes de gouvernance

L'Association ALAPA souhaite, en complément des services d'hébergement et de prise charge quelle assure à ce jour, trouver une solution en réponse à une demande de plus en plus grandissante et à laquelle notre pays reste encore bien en retard par rapport aux autres nations européennes : l'accueil des personnes âgées en situation d'isolement social une ou plusieurs journées par semaine.

Source de répit pour les familles, ces structures proposent un projet à chaque participant, qui tient compte des capacités existantes et des souhaits individuels.

Les accueils de jour reçoivent des personnes, vivant à domicile et présentant des troubles du comportement, pour une ou plusieurs journées par semaine, voire demi-journées ; il s'agit de structures autonomes, rattachées à une structure EHPAD, avec des locaux dédiés à cet accueil. (cf. ; projet architectural) Les accueils de jour s'inscrivent pleinement dans une politique de soutien à domicile et d'aide aux aidants.

C'est un **lieu de vie** avec un double objectif :

- Les personnes accueillies peuvent renouer avec une vie sociale et participer à des activités diverses dans un but thérapeutique (entretien notamment des facultés cognitives et de la motricité) ou simplement pour le plaisir,
- Grâce à l'accueil de jour, l'accompagnant habituel peut « souffler » et s'occuper de lui-même. Il peut aussi bénéficier d'une aide (conseils, soutien psychologique) de la part des intervenants de l'accueil de jour.

1. Des valeurs et missions fondamentales

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

La personne âgée en situation de dépendance physique et/ou psychique est considérée comme actrice de sa propre vie, sujet à part entière, avec ses habitudes, son caractère. Est inscrit dans le projet, le respect de :

- Sa dignité et son identité,
- Sa liberté,
- Son autonomie,
- Son environnement familial, économique, social et culturel.

Nous nous fixons comme mission de :

- Prévenir ou lutter contre l'isolement de la personne âgée vivant à domicile,
- Proposer aux familles un temps de répit dans l'accompagnement de leur proche en situation de handicap psychique et/ou physique,
- Soutenir la personne et son entourage dans son projet de vie à domicile et lui permettre de différer son entrée en institution.

2. Un porteur de projet, des partenaires...

Les familles : elles sont les incontournables partenaires d'une prise en charge globale de la personne. Leur accompagnement fait partie de la mission de l'accueil de jour et diverses actions sont menées en leur faveur : groupe de paroles, repas et sorties des aidants avec le parent aidé.

Le service CCAS, compte tenu de sa connaissance du canton et de sa proximité dans la prise en charge des usagers, est le service support au développement de l'activité (proximité, connaissance de terrain, capacité de réactivité, connaissance des personnes âgées).

La MSA qui interviendra auprès du personnel pour une formation sur les ateliers bricolage et former les animatrices sur les ateliers « mémoire »

Les médecins traitants ainsi que les infirmiers libéraux pour une coordination de l'équipe pluridisciplinaire autour de la personne accueillie et notamment au travers de la maison médicale.

Le Centre Hospitalier de Falaise et le CHS de Caen auxquels nous présenterons notre projet et qui, nous le souhaitons, accepteront de collaborer avec notre structure. Ils pourront informer les patients qui résident sur le canton et des environs des activités de notre structure.

Le CLIC du pays de Falaise : une convention de coopération sera également proposée à ce partenaire.

Les médecins généralistes, les services de soins infirmiers, les assistantes sociales, les services sociaux des CCAS du canton.

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

Les services du Conseil Général et de l'ARS, qui, bien plus que financeurs, s'inscrivent dans notre projet comme des partenaires faisant évoluer le projet.

Projet de service

1. Prédominance du projet de vie sur le projet thérapeutique...

Pensé dans le cadre d'une prise en charge globale de la personne à partir de son domicile, l'accueil de jour s'entend, avant tout, autour d'un projet de vie et non autour d'un projet thérapeutique. Cependant, la personne pourra recevoir des soins en fonction de sa situation grâce notamment à la coordination avec l'ensemble des Services de Soins Infirmiers à Domicile intervenant sur le territoire de Saint Pierre sur Dives.

Le projet de vie, comme cela a déjà été précisé, évolue ; il est donc indispensable régulièrement, aussi fréquemment que nécessaire, d'évaluer les évolutions et par conséquent d'adapter le projet individuel de chaque personne accueillie.

L'expression de l'autonomie prend toute sa forme dans l'établissement de son projet de vie. Favoriser l'autonomie c'est avant tout considérer l'autre non comme un patient mais comme une personne.

2. Principes fondamentaux d'animation

L'animation se fait dans le respect des droits et libertés individuelles qui sont garantis à toute personne prise en charge en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'animation s'articule autour de 3 notions fondamentales constituant la base de sa dynamique, quelque soit le public accueilli : les désirs, les attentes et les besoins des personnes accueillies. Verbale ou non verbale, l'animation privilégie l'autonomie de la personne, le plaisir à faire ou à être, dans une ambiance conviviale et ludique.

➤ **Préservation des acquis** : à travers des sollicitations soit dans des actes de la vie quotidienne (mettre la table, préparer un dessert, ...), soit dans des ateliers spécifiques (jeux mémoire, gymnastique douce, balade, lecture à voix haute, ...), l'animation vise le développement de l'attention et de la concentration, la conscience de son schéma corporel.

➤ **Estime de soi, expression personnelle** : les animations concernées favorisent l'épanouissement personnel, valorisent la personne à un moment de sa vie où les incapacités progressent. Elles visent à retrouver ou préserver le goût, le plaisir de vivre. Citons les animations qui touchent au corps (manucure, toucher, massage), différents ateliers tels que la lecture et le jardinage. Ces deux thèmes sont, selon l'étude PAQUID les deux activités de loisirs ayant le plus d'effet sur la diminution du risque de détérioration des fonctions intellectuelles.

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

Sur un autre versant, l'intérêt à se rendre utile fait partie de cette valorisation de soi ; être utile, c'est exister pour autrui : à une approche hôtelière de l'accueil, est privilégiée une approche participative.

➤ **Vie sociale** : elle s'exerce à l'intérieur de l'accueil de jour à travers tout ce qui permet le partage, la rencontre (repas, fête, anniversaire, conversation, lecture à voix haute,...), à l'extérieur à travers des sorties, courses, visites,... . Elle vient atténuer l'enfermement, l'exclusion que représente le handicap qu'il soit physique ou psychique. Elle permet d'appartenir à un groupe social.

3. Projet d'animation

L'animation résulte des compétences et de la capacité des personnels à s'adapter face à des situations toutes différentes des personnes accueillies : disponibilité, dialogue, présence, volonté de communiquer, empathie ...

Pour maintenir ou réactiver une vie sociale, redonner goût et intérêt à la vie, il convient de :

- Développer des animations de proximité,
- Rompre l'isolement et la solitude, voire l'exclusion,
- Inciter les relations humaines,
- Associer les personnes accueillies aux petits travaux domestiques de l'établissement.

Ces activités font partie intégrante de la vie de l'accueil de jour (activités physiques, atelier - mémoire, peinture, chants, jeux de société, sorties et visites, ...) et seront animés par des professionnels.

➤ **1er axe : les personnes âgées**

Le principe retenu reste celui de l'accueil des personnes atteintes de troubles du comportement et des personnes âgées en situation d'isolement social : troubles amnésiques, anxiété, dépression, désocialisation : souvent reconnues en tant que malades par l'environnement familial, les personnes peuvent, au sein de l'accueil de jour, élargir leur champ relationnel, selon le stade d'avancée de la maladie, redécouvrir des potentialités, être valorisées.

L'atelier de gymnastique douce introduira quotidiennement le début des activités collectives.

L'essentiel de l'activité va se concentrer au sein de l'unité autour et à partir du repas et de sa préparation. Quand bien même la totalité du repas ne sera pas réalisée au sein de l'unité, tous les préparatifs de la table, des courses, des plats, le rangement à l'issue du repas, seront au cœur de la journée.

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

L'après-midi sera consacrée en général à des activités à caractère davantage socioculturel et ludique : lecture, petits travaux manuels, musique, jeux de société.

Une collation préparée en atelier par le groupe présent coupera l'après-midi. Viendront ensuite les préparatifs de retour au domicile et éventuellement quelques soins d'hygiène.

Ces activités peuvent bien sûr être déclinées sous différents modes originaux en fonction de l'évolution des personnes accueillies, de leur goût, des saisons.

Sans être exhaustif, trois projets d'animation peuvent être mis en avant, tous trois répondants aux objectifs sus cités.

- **Jardin'âge** : Plusieurs études ont démontré les bien-fondés thérapeutiques du jardinage, et plus particulièrement l'entretien d'un jardin potager, sur les personnes malades. Une des activités retenues sera donc la mise en place au sein de l'accueil de jour d'un espace réservé à cet atelier.
- **Gymnastique volontaire** : Parce que l'entretien des facultés motrices est tout aussi important que l'entretien des facultés mentales, un atelier de gymnastique douce introduira, quotidiennement, le début des activités collectives. Cet atelier aura plusieurs intérêts notamment les aspects préventifs liés aux chutes, la réappropriation de son corps et la conservation des acquis.
- **L'atelier « MOI »** : La maladie et l'isolement ont tendance à effacer l'image de soi. Coiffure, manucure, soins esthétiques, cet atelier redonnera cette dimension d'ego aux personnes accueillies tant dans leur estime personnelle que dans le regard de leurs familles.

Schéma d'une journée Type

10h00.....Accueil des participants

10h30.....Mise en forme avec l'atelier gymnastique volontaire

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

11h30.....Atelier cuisine
12h00.....Prise du repas
13h30.....Temps de repos
15h00.....Atelier Jardin'Âge / Atelier Moi ... autres ateliers
18h00.....Retour au domicile

➤ **2ème axe : les aidants familiaux**

Le phénomène d'épuisement guette les aidants familiaux dans l'accompagnement de leur proche. L'accueil de jour doit les soulager dans leur prise en charge au quotidien, les aider à exprimer leurs difficultés pour leur permettre d'entretenir ou de restaurer la relation avec la personne âgée. L'expérience des accueils de jour existant démontre le besoin des familles à trouver des moments d'écoute, de répit, lesquels peuvent prendre diverses formes (groupe de paroles, fêtes, repas et sorties organisées au sein de l'accueil de jour, rencontres et loisirs avec d'autres familles).

Deux actions leur sont plus particulièrement destinées :

a) « Ensemble » : une alternative à l'accueil de jour traditionnel
--

Les aidants concernés :

Les aidants inquiets de confier leur parent à un tiers pourront venir librement en tant qu'accueillant, soit pour la demi-journée, la journée ou le repas. Cette souplesse peut conditionner une évolution de leur comportement à l'égard du malade et d'eux-mêmes.

Les aidants pour lesquels le répit (avoir une journée pour soi) renforce l'isolement (perte de contacts, de repères, de goût en dehors de la prise en charge du malade) : le lieu d'accueil sera pour eux un lieu de resocialisation. Des liens d'amitié entre familles pourront à terme les rendre plus autonomes, plus « désirants » de projets en dehors de la maladie.

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

Objet de l'action :

Accueillir dans une même unité de lieu et de temps, les familles et leurs proches atteints de troubles du comportement dans le but de :

- Permettre aux familles de sortir de l'enfermement que représentent les maladies,
- Sortir de leur isolement (culpabilité de l'abandon, peur du « qu'en dira-t-on », état fusionnel s'accompagnant d'un repli autour du malade),
- Pour les couples, tant pour l'aidant que pour la personne malade, exister en tant que couple dans un lieu convivial et tolérant,
- Retrouver progressivement une certaine autonomie,
- Restaurer du lien social en leur permettant d'accéder à des loisirs, trouver un cadre d'échange et de rencontre chaleureux,
- Retrouver l'estime de soi en étant impliqué directement et à tour de rôle dans l'équipe d'accueil, en participant à la mise en œuvre et au suivi du projet, en se rendant utile,
- Accepter le répit en confiant le parent désorienté.

Animations : à la demande, organisées selon les opportunités et les personnes présentes. Sont privilégiées par les aidants, les animations tournées vers la vie sociale (jeux de société, sorties, visites,...), une expression collective (danse, chant, ...) auxquelles peuvent se joindre leurs parents, avec d'autres intérêts (besoin de déambuler, de marcher, plaisir au chant et retour de la mémoire sur les chansons anciennes).

b) « Paroles » : le groupe d'échange

Les aidants concernés :

Il est destiné aux familles ayant un proche accueilli dans notre structure. Ces temps d'échange se font durant le temps d'accueil. L'accueil de jour accueille le parent pendant que l'aidant assiste à la réunion.

Objet de l'action :

- Pouvoir aborder les problèmes liés à l'accompagnement (la culpabilité, l'épuisement, l'impression de solitude, ...),
- Bénéficier des conseils d'un psychologue,
- Partager son expérience et son savoir-faire avec d'autres familles,
- Trouver des informations sur les services.

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

Evaluation et suivi

Les évaluations se feront selon les normes en vigueur en référence aux textes réglementaires et à la norme qualité en place dans les services à domicile.

Les évaluations seront à la fois individuelles et collectives :

Individuelles :

- Bilan de premières journées d'accueil (comportement général, vie en groupe, participation aux activités, attitude pendant le repas, évènements particuliers),
- Enquête de satisfaction de la personne accueillie,
- Enquête de satisfaction du référent « familial » de la personne accueillie,
- Bilan annuel avec le médecin traitant.

Collectives :

- Evaluation des pratiques,
- Tableau de bord mensuel de fréquentation,
- Récapitulatif mensuel des absences,
- Rapport d'activité annuel.

De plus, l'équipe d'animation se réunira chaque semaine pour faire le point sur ses pratiques et sur l'évolution des personnes accueillies afin d'ajuster les projets individuels et collectifs.

Principe d'admission

Un dossier médical sera rempli par le médecin traitant de la personne et un dossier administratif par la personne elle-même ou le référent « familial ».

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, *un membre de l'équipe administrative de l'EHPAD* s'occupera d'aider la personne ou le référent familial dans la constitution de son dossier d'admission, de même la psychologue de l'EHPAD se rendra au domicile de la personne afin d'évaluer son niveau d'autonomie et sa capacité à intégrer une structure d'accueil de jour.

Ces données nous sont nécessaires afin de mettre en place un projet individuel personnalisé et proposer des activités les mieux adaptées aux besoins et aux attentes des personnes.

Enfin, dans le but d'instaurer un climat de confiance propice à la bonne adaptation de la personne au sein de l'unité et une meilleure intégration au groupe social déjà en place mais également à la déculpabilisation du référent « familial » qui a le sentiment d'abandonner son parent, un entretien sera programmé et une visite des locaux sera effectué.

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

De même, une entrée progressive dans le dispositif sera proposée à la personne sous forme de période d'adaptation pouvant aller jusqu'à 4 séjours avant que le contrat définitif ne soit proposé.

VI. MOYENS

Moyens matériels

1. L'architecture et les normes

La personne n'existe que par la reconnaissance des autres, c'est-à-dire sa vie sociale dans et hors de l'établissement. Parfois, la fréquentation d'un accueil de jour peut faciliter le passage en institution si celui-ci est devenu inéluctable.

La personne accueillie est une personne libre en capacité et en droit ; sa vie privée, sa dignité, son identité, ses choix doivent être respectés. L'établissement et son personnel sont au service de la personne et doivent s'efforcer de satisfaire le mieux possible et le plus complètement ses demandes et ses besoins.

Il est donc prévu la création d'espaces de vie permettant de répondre à certaines formes de dépendance. Il prévoit de s'adapter aux besoins, à l'état de santé des bénéficiaires et toutes formes d'aide.

La structure sera facile d'accès, sécurisée (possibilité de fermeture des portes par un code d'accès, mains courantes, climatisation).

Un dégagement extérieur (parc, jardin, cour,) doit rester une priorité dans le choix du site pour répondre au besoin de déambulation, sans danger de s'éloigner, et surtout sans risque.

L'aménagement intérieur, mais également extérieur, prévoira des couloirs de circulation afin de permettre aux hôtes de cheminer en toute sécurité.

L'acoustique du local sera l'objet d'une attention particulière.

La lumière naturelle sera privilégiée ; l'intimité des moments de la journée sera préservée par des stores. A la place de spots trop agressifs, des modulateurs d'intensité seront mis en place afin de ne pas perturber les personnes prises en charge tout en sécurisant leur déplacement par une luminosité suffisante.

L'espace devra comprendre :

- Salle d'accueil et d'animation pour 6 personnes,
- Espace repos : aménagé avec des fauteuils de détente,
- Deux pièces permettant un repos ou des soins pratiqués par un médecin,
- Sanitaires et douche,
- Espace pour le personnel (bureau, sanitaires indépendants),
- Espace pour recevoir les familles,
- Une kitchenette,
- Un jardin clôturé et sécurisé.

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

La surface totale bâtie est d'environ 130 m²

En qualité d'établissement recevant du public, l'accueil de jour sera conforme aux normes en vigueur privilégiant ainsi la sécurité des personnes. De plus, avec le soutien du CHSCT et de l'Association des Familles et de la médecine du travail, un document unique de prévention des risques professionnels sera mis en place au sein de ce service.

2. Des impératifs d'implantation

Un ancrage dans l'environnement social, économique et culturel des personnes est essentiel pour ne pas renforcer la marginalisation des personnes en situation d'isolement social, de handicap physique et/ou psychique, leur permettre de participer au mieux de leurs potentialités et désirs à la vie sociale de leur ville, leur quartier.

Notre accueil de jour sera situé sur la commune de Saint Pierre sur Dives, en périphérie du centre du village dans des locaux adossés à l'EHPAD et au foyer logement.

3. Des impératifs de transport

Une des raisons d'échec de la fréquentation des accueils de jour réside en l'organisation du transport. C'est pourquoi notre projet intégrera dans son organisation la prise en charge des frais relatifs au transport entre le domicile des personnes accueillies (attribution d'un forfait journalier prévu par l'article R313-207 pour les accueils de jour adossés à un établissement sous réserve du respect du IV et V de l'article D312-2 du CASF.)

La prise en charge de la personne pourra être globale dès le départ de son domicile. Le transport sera assuré par des professionnels référencés et conventionnés avec notre structure. Ces prestataires seront mentionnés dans notre livret d'accueil. La prise en charge financière se fera dans la limite du forfait indiqué dans le décret sus cité.

Toutefois, si elle le souhaite, la famille peut assurer le transport.

Ressources humaines

1. Les intervenants permanents

➤ Des personnels spécifiques, compétents et formés

L'accueil de jour que nous souhaitons créer veut être un lieu de vie où la qualité de services, de soins et le plaisir de se retrouver seront les caractéristiques que retiendront les personnes accueillies et leurs proches. Cette qualité reposera en

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

premier lieu sur la qualité de l'équipe, la qualité du fonctionnement de la structure.

De par sa taille à échelle humaine, les rencontres avec l'ensemble des personnels seront favorisées et permettront de résoudre certaines difficultés en temps réel. Des réunions régulières avec l'ensemble des personnels, voire des intervenants extérieurs, donneront l'occasion d'évaluer l'évolution des personnes accueillies, le fonctionnement de la structure et les adaptations et améliorations à apporter. Le responsable du service aura un rôle prépondérant vis-à-vis des intervenants extérieurs (médecin traitant, infirmier), des familles et des proches en plus de ses missions managériales et de soutien pour les personnels.

Des fiches de fonctions par poste de travail seront établies pour une meilleure compréhension des rôles de chacun.

L'organisation du travail sera établie par la responsable, en liaison avec le médecin traitant pour répondre le mieux possible aux attentes des personnes et leur assurer une complète sécurité.

Une attention particulière sera portée au recrutement du personnel, à sa formation et son expérience professionnelle. La connaissance du public accueilli ainsi que les aptitudes à comprendre et communiquer avec les personnes âgées seront mises au premier plan.

La formation est la meilleure façon d'entretenir la motivation des personnels, la cohérence des équipes et de maintenir présents dans les esprits la mission et l'éthique de notre accueil de jour.

La qualité de notre structure d'accueil passe également par le bon équilibre psychologique du personnel et l'acceptation de l'état de certaines personnes dont il a la charge.

Un plan de formation sera donc établi annuellement voire pluri annuellement afin de définir les axes stratégiques à développer au cours des actions mises en place.

Les thèmes de formation le plus souvent retenus seront bien entendu en rapport avec notre mission : animation auprès des personnes dépendantes, formation spécifique à des pratiques d'activités thérapeutiques et autres (musicothérapie, atelier mémoire, ...), travail en équipe et qualité, la communication en équipe et vis-à-vis de la personne âgée, etc. ...

➤ **Emplois et missions principales**

■ **Un temps de coordination IDE ou Cadre de santé : 0.30 ETP**

Encadrement et organisation du service et animation

- Répondre aux demandes des personnes accueillies et des familles concernées par l'accueil de jour,

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

- Assurer le suivi de l'équipe d'animation, son fonctionnement et ses projets,
- Veiller au suivi du projet individuel des personnes accueillies,
- Coordonner et animer le réseau et l'équipe d'intervenants,
- Assurer la gestion de l'accueil de jour et rendre compte à la direction générale.

■ Aide soignante : 2 ETP

Assure l'animation, accompagne et encourage les personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- Animer,
- Accompagner et aider les personnes dans les activités proposées,
- Stimuler
- Accueillir les personnes âgées.

2. Intervenants ponctuels

Des intervenants ponctuels extérieurs peuvent être amenés à intervenir dans l'accueil de jour :

- **La Psychologue** rencontre les patients, la famille, les différents membres de l'équipe pour discuter des problèmes, échanger les informations. Il peut organiser des groupes de parole sur différents thèmes intéressant les familles.
- **Le kinésithérapeute** peut intervenir ponctuellement pour des soins relevant de prescriptions médicales. Il peut aussi proposer des cours de gym, relaxation.
- **Le médecin traitant** juge des progrès, des évolutions, peut être appelé en cas d'urgence auprès de son patient. Participe à l'élaboration du projet de vie et aux réunions de synthèse avec l'équipe et les familles.
- **L'infirmier** peut intervenir ponctuellement pour des soins relevant de prescriptions médicales.

3. Le rôle des familles

Elles sont les incontournables partenaires d'une prise en charge globale de la personne. Leur accompagnement fait partie de la mission de l'accueil de jour et diverses actions doivent être menées en leur faveur notamment des groupes de parole. L'implication de la famille est essentielle. Son rôle est de :

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

- Prendre part à la vie de l'accueil de jour par une présence d'une ou plusieurs demi-journées par mois en collaboration étroite et confiante avec le personnel,
- Rencontrer l'équipe d'encadrement et les autres familles pour échanger,
- Participer aux réunions.

4. Le rôle des bénévoles

Les bénévoles viennent en appui aux animations proposées. Certains de par leurs activités professionnelles possèdent déjà une solide expérience auprès des personnes âgées. Ils seront donc plus à même de répondre à des problèmes spécifiques posés. Ils peuvent intervenir au niveau collectif ou individuel (c'est particulièrement le cas pour des personnes atteintes de troubles du comportement). Parallèlement, d'autres bénévoles peuvent intervenir à l'accueil de jour à travers les activités proposées (lecture, cours de dessin). Leur rôle peut se résumer à :

- Relayer la famille,
 - Participer à des activités,
 - Favoriser l'ouverture vers l'extérieur,
 - Offrir une écoute.
-

VII. PROMOTEUR

A - Promoteur du projet

Le promoteur du projet est l'Association ALAPA dont la mission principale est la gestion de l'EHPAD et des Foyers logements à destination de publics différents.

L'EHPAD LA MESNIE dispose de 129 places habilitées à l'aide sociale, dont :

- 81 places en hébergement permanent sur la MESNIE
- 48 places au sein d'une unité "Alzheimer"

Cet établissement a ouvert ses portes en 1969. Il est situé à *Saint Pierre sur Dives*, dans le département du *Calvados (14)*.

Il emploie 89 salariés (82.6 ETP au 31/12/2013).

B-Fiche signalétique

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

➤ Bref rappel historique de l'ALAPA

Le 23 novembre 1969, soucieux d'assurer dans les meilleures conditions l'hébergement et les soins des personnes âgées dépendantes de plus en plus nombreuses sur le canton de Saint Pierre sur Dives, quelques élus locaux se sont regroupés en association « L'Association pour le Logement et l'Aide aux personnes Agées dépendantes » (A.L.A.P.A) avec pour principal objectif la construction et la gestion des structures adaptées aux séniors et permettant de pallier à un manque chronique d'établissement de ce type dans la région du Pays d'Auge.

Suivant cette logique, la structure médico-sociale « *La MESNIE* », implantée sur la commune de Saint Pierre sur Dives, s'est renforcée en trois phases successives avec le concours technique de la société immobilière « LOGIPAYS » :

- Construction en 1969 d'une maison de retraite de 80 lits accueillant des personnes âgées souffrant de pathologies liées au grand âge.
- Dès 1985, renforcement du secteur social par la création d'un foyer logement composé de 24 appartements de type F1 destinés en priorité aux personnes âgées seules et de 15 pavillons individuels de type F2 accueillant des couples de personnes âgées autonomes.
- En 1994, afin de faire face à une augmentation significative des troubles psychiques et neurologiques de type Alzheimer, la construction d'une Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes (M.A.P.A.D) de 48 lits a notablement renforcé le secteur médical.
- Projet : création d'une crèche intergénérationnelle (2014-2015)

➤ Statuts et gestion :

L'A.L.A.P.A est une structure privée à but non lucratif, régie par la loi de 1901.

La stratégie de développement et le suivi de gestion relèvent d'un Conseil d'Administration président par Mme Paulette Danot et composé d'élus du canton de Saint Pierre sur Dives.

Un directeur est chargé de mettre en application la politique et les orientations générales de l'Association définies par le Conseil d'Administration.

L'établissement répond en ce qui concerne les résidents, aux deux principaux textes en vigueur dans le secteur médico-social :

- Le code de l'action sociale et des familles ;
- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

➤ Missions :

Les missions de l'Association concernent la prise en charge des personnes âgées quelque que soit leur degré de dépendance :

- Le secteur médico-social composé des deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) assure des prestations de soins, d'aide à la dépendance et d'hôtellerie au profit des personnes âgées souffrant de pathologies fonctionnelles, psychiatriques ou de dégénérescence neurologique.
- Le secteur social constitué par le foyer logement propose des appartements et des pavillons individuels adaptés, sécurisés et situés à proximité d'un environnement médicalisé.

➤ Les valeurs défendues par l'ALAPA

Nos valeurs sont centrées autour du résident :

Le résident, doit être considéré comme acteur de son projet et/ou à défaut sa famille. L'organisation de la prise en soin doit garantir le respect de la personne, de sa dignité et de son intégrité dans son accompagnement journalier. Il faut centrer le travail sur la personne et non sur les tâches à accomplir. Nous plaçons « la primauté de la personne avant toute chose ».

Le respect mutuel, la reconnaissance des différences, l'acceptation des croyances et des convictions de chacun permettent de mieux vivre ensemble.

La tolérance et l'ouverture d'esprit garantissent l'acceptation de l'autre dans sa singularité et la réponse à ses besoins.

La prise en compte de l'expression de la personne et de son droit à l'information.

La création des conditions d'un environnement architectural adapté.

La Bienveillance est l'objectif permanent et fondamental.

Nos valeurs sont centrées sur notre action :

La politique qualité s'inscrit dans une démarche permanente. Notre volonté est d'assurer la qualité des prises en charge et de l'accompagnement.

En nous conformant aux recommandations des bonnes pratiques imposées par la réglementation, nous démontrons que notre activité et nos valeurs rejoignent les normes qualité.

La qualité renvoie à la perfectibilité. La perfection n'existant pas, nous devons donc nous interroger sur nos savoirs, nos savoirs faire, nos savoirs être...

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

S'interroger, c'est remettre en cause « pour mieux faire ».

Le professionnalisme des personnels est fondé sur le savoir, le savoir-faire, le savoir être, et le savoir devenir. Les professionnels de l'EHPAD mettent chaque jour en œuvre ces savoirs, enrichis par l'expérience et les formations. La formation permanente et la promotion des personnels contribuent à l'acquisition de compétences qui conditionnent la qualité des réponses apportées aux résidents et à leur famille.

Nous devons avoir un personnel qualifié, confiant et partageant notre éthique. Il sera ainsi porteur des valeurs associatives.

Nos valeurs sont centrées autour d'une gestion transparente :

En vertu du principe de la non « lucrativité », (conformément aux statuts de l'Association, et l'affirmation de notre vocation sociale et médico-sociale), nous excluons toute notion d'excédent financier de fonctionnement qui ne serait pas destiné aux personnes accueillies.

L'Association, responsable de la gestion et de la transparence financière de fonds publics doit optimiser les services rendus. Les contrôles externes (expert-comptable, commissaire aux comptes, organisme de tarification) sur l'utilisation des fonds publics, garantissent une gestion saine et rigoureuse. Nous garantissons notre principe d'indépendance en n'entretenant « aucune relation directe ou indirecte avec une entité de nature à compromettre notre capacité de jugement ».

VIII. COUT GLOBAL

Hébergement : 23 528 euros Dépendance : 27 311 euros Soins : 77 595 euros Global annuel : 128 434

Se répartissant comme suit :

- Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

Hébergement :

Alimentation : 5 580 euros

Carburant : 5 200 euros

Eau / électricité : 1 000 euros

Dépendance :

Incontinence : 2 093 euros

Soins :

Dispositifs médicaux : 2 500 euros

- Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel :

Hébergement :

Personnel Hébergement : Néant

PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR

17 Janvier 2015

Dépendance :

25 218 euros

Soins :

Personnel Soins : 75 095 euros

➤ Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure :

Hébergement :

Maintenance : 1 500 euros

Loyer annuel : 10 248 euros (150.000 euros sur 20 ans à 3.10% / les 54 551,76 euros restant par rapport à la projection financière seront pris sur nos provisions pour mise aux normes)

Dépendance :

Néant

Soins :

Néant

IX. PLANS ARCHITECTE

Voir annexe.

Monsieur Olivier Anfry
Directeur de l'ALAPA